

PLAN CLIMAT

SAINT-LÉONARD

2022 - 2030





TABLE DES MATIÈRES

► MOT DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	4
► MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT	5
► COMPRENDRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	6
► L'ENGAGEMENT DE SAINT-LÉONARD	7
Nos réalisations des dernières années	8
► PLAN D'ACTION	10
Contexte et objectifs généraux	10
Vision	11
Axes d'intervention et objectifs spécifiques	11
Plan d'action détaillé	12
► MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION	20
► REMERCIEMENTS	20
► ANNEXES	21
ANNEXE 1 – Glossaire	21
ANNEXE 2 – La démarche	22
ANNEXE 3 – Les changements climatiques et nous	23



Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard



Arij El Korbi
Conseillère
d'arrondissement
Saint-Léonard-Est



Angela Gentile
Conseillère de la Ville
Saint-Léonard-Est



Suzanne De Larochellière
Conseillère
d'arrondissement
Saint-Léonard-Ouest



Dominic Perri
Conseiller de la Ville
Saint-Léonard-Ouest

MOT DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de fierté que mes collègues du conseil, Arij El Korbi, Suzanne De Larochellière, Angela Gentile, Dominic Perri et moi-même vous présentons le Plan climat de Saint-Léonard.

Avec ce plan, nous concrétisons notre engagement à agir face aux changements climatiques en appuyant sur l'accélérateur pour la réalisation de nombreux projets. Depuis 2011 avec l'élaboration de notre premier Plan local de développement durable, l'arrondissement a mis en place différentes politiques qui proposent des actions concrètes pour maintenir un cadre de vie de qualité pour la communauté léonardoise. Le développement durable a également été mis au cœur de la vision 2030 de l'arrondissement. Ce sujet forme à lui seul un des cinq grands piliers de notre Plan stratégique Saint-Léonard 2030, adopté en 2018.

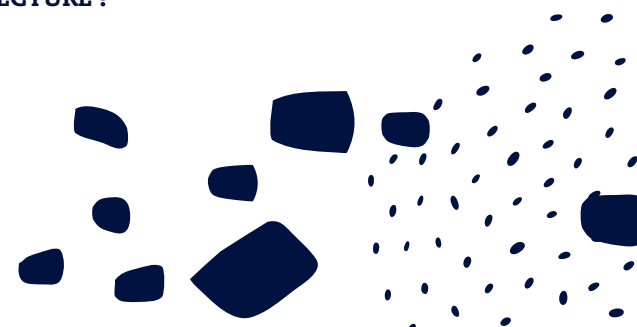
Le Plan climat représente une nouvelle étape de ce processus. Il nous aide à mieux comprendre l'évolution des changements climatiques, à saisir l'impact qu'ils auront sur notre milieu de vie, ici, à Saint-Léonard dans les prochaines années et à définir ce que, ensemble, nous pouvons et nous devons mettre en place pour y faire face.

L'élaboration de ce plan s'est faite de concert avec toutes les parties concernées, que ce soit notre population, nos partenaires ou les membres du personnel, par l'entremise d'un processus de consultation publique réalisé au printemps dernier. Nous sommes donc confiants que ce plan nous permettra de répondre aux besoins et aux attentes pour les prochaines années.

Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation. Il était important pour nous de connaître vos idées et vos commentaires pour rédiger ce document.

Mes collègues du conseil et moi-même remercions également notre directeur d'arrondissement, M. Steve Beaudoin, et toute son équipe qui ont travaillé à la réalisation de ce plan. Il nous reste maintenant à le réaliser et nous sommes persuadés que l'arrondissement saura relever cet important défi avec M. Beaudoin à sa direction et toutes les équipes concernées.

BONNE LECTURE !



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Mesdames, Messieurs,

Tout en reflétant la vision du Plan stratégique Saint-Léonard 2030, le Plan climat de Saint-Léonard 2022-2030 s'inscrit dans la démarche de relance montréalaise, entamée en 2020, par l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030 et ensuite du Plan climat 2020-2030. Les orientations et les priorités identifiées dans le Plan climat de la Ville de Montréal ont inspiré la structure de notre plan qui se décline en 3 axes d'intervention, 7 objectifs et 25 actions.

Dans ce document, nous précisons notre stratégie à l'échelle de l'arrondissement pour contribuer à atteindre les objectifs ambitieux pour la métropole, tout en respectant les enjeux locaux et les préoccupations prioritaires de la population léonardoise. Une démarche participative a d'ailleurs été réalisée le printemps dernier pour s'assurer de la cohérence entre les propositions du plan et les préoccupations et aspirations des résidents et partenaires de l'arrondissement.

Pour mobiliser la communauté, nous communiquerons mieux et plus au sujet des changements climatiques. Mais cette démarche se fera toujours avec bienveillance, au rythme de la population léonardoise, car c'est selon nous le meilleur moyen d'avancer et d'ancrer de meilleures habitudes. Nous sensibiliserons la population, nous l'aiderons à s'engager en lui permettant d'être mieux outillée. Nous le ferons, par exemple, en facilitant le développement des initiatives de cuisine collective pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mais les citoyens ne seront pas les seuls à agir. Nous tous au sein de l'arrondissement, membres du personnel et du conseil d'arrondissement, nous montrerons l'exemple, en réduisant l'empreinte énergétique de nos bâtiments et des équipements municipaux et en adoptant une politique d'approvisionnement responsable, par exemple.

Ce plan est celui de toute la communauté léonardoise : des citoyennes et des citoyens, de nos partenaires communautaires, de nos acteurs économiques et du personnel de l'arrondissement. C'est en mettant tous l'épaule à la roue de la transition écologique que nous avancerons dans le bon sens : vers un cadre de vie plus vert, plus durable et plus sain pour les générations futures.

Je tiens à remercier tous les employés de l'arrondissement qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce plan, sous la direction de M^{me} Johanne Couture, notre directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Tous ces efforts contribueront, j'en suis certain, à faire de Saint-Léonard, un milieu de vie exemplaire et envié parmi tous les arrondissements montréalais.

BONNE LECTURE !

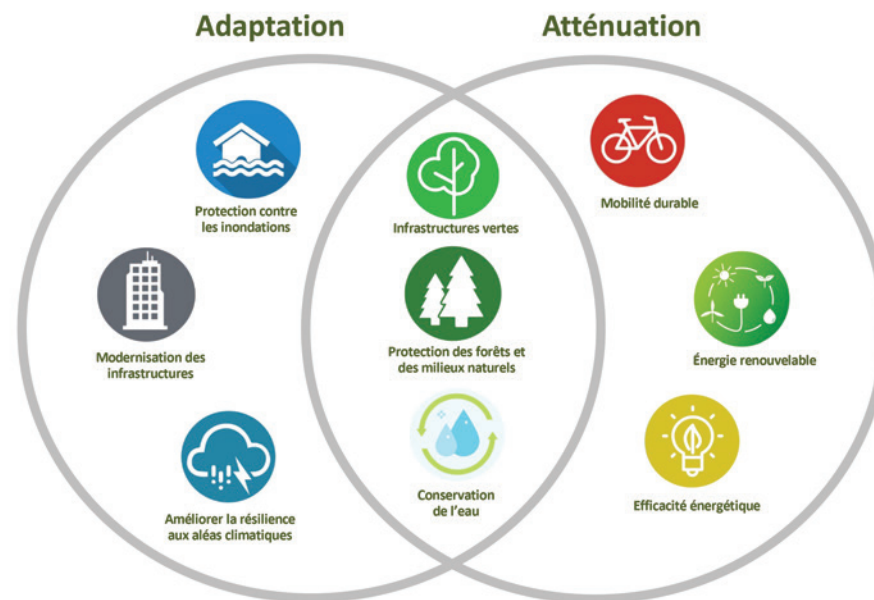


Steve Beaudoin
Directeur d'arrondissement

COMPRENDRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

QUE SONT LES GES?

Certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère terrestre contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. Appelés « gaz à effet de serre » (GES), ces gaz, formés principalement de vapeur d'eau, de dioxyde de carbone, de méthane, de protoxyde d'azote et d'ozone, sont essentiels pour maintenir la vie telle que nous la connaissons sur notre planète en maintenant un niveau de température adéquat. Or, depuis plus de deux siècles, les activités humaines, essentiellement l'utilisation massive de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz, contribuent à une augmentation accélérée des GES dans l'atmosphère¹. Cette augmentation des GES entraîne des changements climatiques qui ont pour conséquences : des sécheresses intenses, des pénuries d'eau, de graves incendies, l'élévation du niveau de la mer, des inondations, la fonte des glaces polaires, des tempêtes catastrophiques et le déclin de la biodiversité².



LES DÉFIS DES VILLES ET DES COLLECTIVITÉS

Face à ces phénomènes, les villes, partout dans le monde, se trouvent en première ligne. En effet, la façon dont nous concevons, construisons et vivons dans nos villes est déterminée par le climat. À travers les années, nous avons construit nos maisons, commerces, rues, trottoirs et systèmes de transport en fonction de notre climat. Les changements climatiques entraînent de nombreux risques et défis pour les villes et les collectivités qui sont de plus en plus frappées par les coûts économiques et humains des feux de forêt, des tempêtes destructrices, des épisodes de chaleur et des inondations. Les autorités locales doivent repenser la façon de planifier les villes et leurs infrastructures³, et ce en agissant sur deux fronts :

• L'ATTÉNUATION :

En réduisant les émissions de GES actuelles.

• L'ADAPTATION :

En adaptant les infrastructures aux impacts inévitables des changements climatiques.

1. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/questce-ges.htm>

2. <https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change>

3. <https://atlasclimatique.ca/changements-climatiques-et-villes-canadiennes>

Source : FCM

<https://data.fcm.ca/documents/programs/MCIP/guide-personnel-municipal-affecte-aux-changements-climatiques.pdf>

L'ENGAGEMENT DE SAINT-LÉONARD

Le développement durable est au cœur de la vision 2030 de l'arrondissement, telle qu'exprimée dans le Plan stratégique de l'arrondissement, adopté en 2018. Depuis de nombreuses années, conscient des enjeux environnementaux et voulant agir pour maintenir un cadre de vie de qualité pour sa communauté en harmonie avec les principes de développement durable, l'arrondissement a mis en place différents plans et politiques qui proposent des actions concrètes dans ce sens.

2011

- Plan local de développement durable 2011-2015

2016

- Collaboration au Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020
- Plan local de déplacements

2017

- Plan local de développement durable 2017-2020

2018

- Plan stratégique Saint-Léonard 2030

2020

- Politique locale de foresterie urbaine
- Plan de gestion de déplacements des employés

2022

- Plan d'action en développement social
- Plan de gestion de la circulation
- Plan climat local 2022-2030

VOICI QUELQUES RÉALISATIONS DE L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DERNIÈRES ANNÉES.

STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE ARTHUR-PÉLOQUIN

Ce projet s'inspire des meilleures pratiques de stationnement écoresponsable. Il inclut un système de bio-rétention d'eau qui retient environ 16 m³ d'eau par heure en cas de pluies abondantes. Les deux bordures du stationnement ont été aménagées afin que l'eau soit retenue dans un petit fossé camouflé par des plantations.



CERTIFICATION LEED ARGENT POUR L'ARÉNA ROBERTO-LUONGO

Le projet de mise aux normes de l'aréna Roberto-Luongo et du remplacement du système de réfrigération, réalisé en 2015, s'est vu être certifié LEED Argent.

VERDISSEMENT ET DÉMINÉRALISATION

L'arrondissement poursuit ses actions de plantation d'arbres et de verdissement. L'objectif, qui était de 1 000 arbres plantés annuellement jusqu'en 2020, est passé à 1 300 arbres pour l'année 2022.

L'arrondissement participe également au programme de déminéralisation. Une trentaine de fosses ont été créées annuellement ce qui a permis la plantation d'arbres. De plus, l'ajout de plusieurs saillies chaque année aux abords des écoles permet non seulement d'augmenter la sécurité des enfants et des piétons à proximité, mais déminéralise ces sites pour permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement.



L'ENGAGEMENT DE SAINT-LÉONARD

IMPLANTATION DE LA COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Entre 2016 et 2022, l'arrondissement a graduellement implanté la collecte de résidus alimentaires auprès des commerces, institutions, industries et résidences dans tout l'arrondissement. Également, des stations de tri 3 bacs ont été installées dans les bâtiments municipaux.

TOITURES

Lorsque les toitures des différents édifices municipaux du territoire de l'arrondissement arrivent à leur fin de vie ou lors de travaux de modification ou de construction, celles-ci sont remplacées par un toit blanc ou un toit avec IRS minimum respectant le Règlement de zonage (1886) en vigueur ou un toit vert. Une toiture comportant une combinaison de ces revêtements est aussi possible.

MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION

L'arrondissement continue de remplacer les systèmes de réfrigération et climatisation désuets par des systèmes conformes aux normes en termes d'émission de gaz à effet de serre. La salle des serveurs à la mairie en est un exemple récent.

CORRIDOR VERT ET NOURRICIER

Il s'agit d'un projet de verdissement et de connectivité écologique qui a permis la création de potagers, de jardins en bacs, ainsi que l'aménagement d'îlots de plantes indigènes. Les aménagements s'étendent sur un tracé linéaire de la rue Jarry Est jusqu'aux bassins de rétention d'eau du parc Ermanno-La Riccia. Le corridor vert et nourricier permet de créer un milieu de vie pour les pollinisateurs et la petite faune. Par ailleurs, ce projet, mis sur pied par le Comité de développement durable (CDD) de Saint-Léonard, a gagné un prix lors du Gala du CRE-Montréal en 2022.



PARC ERMANNO-LA RICCIA (INAUGURÉ EN 2022)

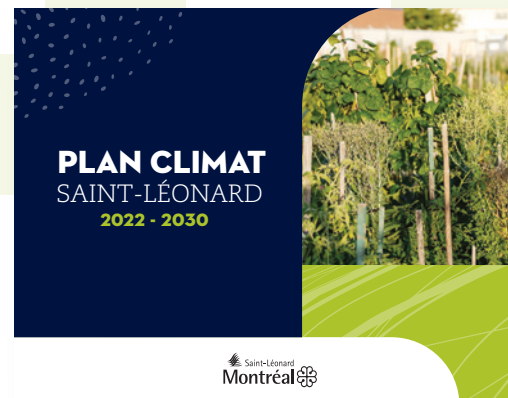
L'arrondissement a créé un milieu de vie permettant la cohabitation entre les résidents et la biodiversité du site. En collaboration avec la Ville de Montréal, Hydro-Québec et l'Écomuséum, le site, où sont aménagés les bassins de rétention du Domaine Chartier, comporte des quais d'observation de la riche biodiversité du lieu. On y aperçoit le papillon monarque et sa plante préférée l'asclépiade commune, de même que d'autres espèces en danger, comme la couleuvre brune, espèce vulnérable, et certains spécimens d'oiseaux champêtres en déclin.

PLAN D'ACTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Tout en reflétant la vision du Plan stratégique Saint-Léonard 2030, le Plan climat Saint-Léonard 2022-2030 s'inscrit dans la démarche montréalaise entamée en 2020 à la suite de :

- l'adoption de **Montréal 2030**, premier Plan stratégique de Montréal
- l'adoption du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.



Le Plan climat Saint-Léonard 2022-2030 précise la stratégie de l'arrondissement pour contribuer à l'atteinte des objectifs montréalais, tout en respectant les enjeux locaux et les priorités et préoccupations de sa communauté.

Ce plan local a pour objectifs de :

- 1 MOBILISER LA COMMUNAUTÉ LÉONARDOISE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
- 2 ADAPTER LE TERRITOIRE DE SAINT-LÉONARD ET AUGMENTER SA RÉSILIENCE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES**
- 3 PROPOSER DES ACTIONS CONCRÈTES QUI VISENT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**



VISION

« En 2030, Saint-Léonard poursuit son engagement dans la transition écologique. Les citoyennes et citoyens sont informés et engagés dans les différentes initiatives de l'arrondissement qui continuent à augmenter la résilience de son territoire, tout en assurant la qualité de vie et le bien-être de sa population. Les différentes actions de l'arrondissement ont réussi à réduire ses émissions de GES, contribuant à atteindre l'objectif ambitieux de rendre la Ville de Montréal, une ville carboneutre en 2050. »

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

AXE D'INTERVENTION 1

MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ LÉONARDOISE

Objectif 1 – Sensibiliser la communauté aux enjeux climatiques

Objectif 2 – Engager et outiller la communauté pour accélérer la transition écologique

.....

AXE D'INTERVENTION 2

AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ

Objectif 3 – Favoriser la mobilité durable

Objectif 4 – Augmenter la résilience du territoire face aux aléas climatiques

Objectif 5 – Utiliser la réglementation comme levier pour la transition écologique

.....

AXE D'INTERVENTION 3

EXEMPLARITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Objectif 6 – Encourager les bonnes pratiques à l'interne

Objectif 7 – Faciliter l'atteinte des cibles du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

Tous les acronymes contenus dans ce tableau sont expliqués dans le glossaire.

1 MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ LÉONARDOISE

Objectif 1

Sensibiliser la communauté aux enjeux climatiques

Objectif 2

Engager et outiller la communauté pour accélérer la transition écologique

Moyen stratégique 1

Accroître et diversifier les moyens de communication à propos des enjeux climatiques

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 1 Mettre en œuvre un plan de communication sur l'urgence climatique	RESPONSABLE : DCLIC (RCC) COLLABORATION : Différentes directions (selon la nature de l'activité)	- Diversifier les moyens de communication pour rejoindre l'ensemble des ménages léonardois, notamment les plus vulnérables; - Intégrer la sensibilisation à la transition écologique dans les différentes activités de l'arrondissement; - Promouvoir les différents programmes de subvention externes liés à la transition écologique; - Réaliser un guide à l'intention de l'ensemble des commerces et des entreprises de l'arrondissement au sujet des pratiques écoresponsables en entreprise.	DÈS 2023 En continu	- Sensibiliser la communauté léonardoise aux enjeux climatiques; - Encourager les citoyens et les entreprises de l'arrondissement à s'engager dans la transition écologique.
ACTION 2 Élargir la portée de la SAISON VERTE en intensifiant les actions qui visent à sensibiliser le plus grand nombre de citoyens et employés de l'arrondissement	RESPONSABLE : DCLIC (C&B) COLLABORATION : DCLIC (SLDS) DAUSE (Qualité du milieu) Écoquartier	- Intensifier les activités durant la semaine du lancement de la SAISON VERTE et élargir la promotion de l'événement; - Intégrer le volet sensibilisation dans des activités de loisirs (ex. camps de jour, les activités estivales, etc.) et établir un calendrier d'activités avec différentes thématiques; - Mobiliser les différentes unités administratives de l'arrondissement pour proposer des initiatives structurantes en transition écologique.	DÈS 2023 Projet annuel	- Outiller et accompagner la population dans les actions visant à accélérer la transition écologique; - Rejoindre les citoyens dans un cadre festif et ludique.



Moyen stratégique 2

Multiplier les projets qui visent à outiller et à engager les citoyens dans la transition

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 3 Mettre en œuvre une stratégie pour encourager et encadrer les initiatives d'urbanisme transitoire	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : Différentes directions (selon la nature du projet)	- Réviser le cadre réglementaire pour faciliter la mise en place des projets d'urbanisme transitoire qui visent à accélérer la transition socio-écologique; - Miser sur l'urbanisme transitoire pour limiter les impacts des grands chantiers à venir sur la rue Jean-Talon Est (prolongement du métro et réaménagement de la rue).	DÈS 2022 En continu	- Mobiliser la communauté et les partenaires de l'arrondissement autour des projets communs; - Valoriser des espaces vacants et sous-utilisés.
ACTION 4 Accroître le nombre de projets de prêt d'objets et bonifier les projets existants	RESPONSABLE : DCLIC (C&B) COLLABORATION : DCLIC (SLDS) DCLIC (RCC)	- Poursuivre et bonifier le projet d'échange de semences et de prêt d'outils de jardinage, la « Jardinothèque »; - Tester de nouvelles idées dans le concept « bibliothèque d'objets ».	DÈS 2023 En continu	- Augmenter l'autonomie de la communauté; - Favoriser le partage et réduire le gaspillage.
ACTION 5 Faciliter le développement des initiatives de cuisine collective	RESPONSABLE : DCLIC (SLDS) COLLABORATION : Organismes communautaires	- Accompagner les organismes communautaires locaux et les aider à : - identifier un espace adéquat pour les ateliers de cuisine collective; - promouvoir les activités.	DÈS 2023 En continu	Réduire le gaspillage alimentaire et renforcer le sentiment de solidarité sociale.
ACTION 6 Favoriser l'organisation des événements de type vente ou d'échange (ré-emploi)	RESPONSABLE : DCLIC (SLDS) COLLABORATION : DTP (Voirie)	- Maintenir l'activité « marché aux puces » et explorer la possibilité de diversifier les lieux de l'évènement et d'augmenter sa fréquence; - Explorer d'autres moyens pour favoriser le ré-emploi des objets et les échanges entre les résidents.	DÈS 2023 En continu	Réduire le gaspillage et favoriser la mise en relation et le partage parmi la population.

2 AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ

Objectif 3

Favoriser la mobilité durable

Objectif 4

Augmenter la résilience du territoire face aux aléas climatiques

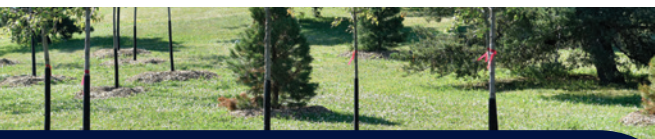
Objectif 5

Utiliser la réglementation comme levier pour la transition écologique

Moyen stratégique 1

Accélérer le développement des infrastructures du transport durable

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 7 Collaborer avec la Ville de Montréal pour accélérer la mise en œuvre du réseau cyclable identifié dans le Plan de gestion de la circulation de l'arrondissement	RESPONSABLE : DTP (ET) COLLABORATION : DAUSE (UTÉ) Ville de Montréal	- Mettre à jour en continu la planification du réseau cyclable et identifier les correctifs à faire au réseau existant pour améliorer la sécurité; - Faire le suivi avec la Ville de Montréal pour s'assurer de la priorisation du réseau cyclable de Saint-Léonard dans l'échéancier de réalisation; - Collaborer avec la Ville de Montréal pour coordonner la réalisation de REV sur le territoire, dont celui sur le boulevard Lacordaire.	DÈS 2022 En continu	Encourager les Léonardois à utiliser ce mode de transport actif.
ACTION 8 Miser sur les initiatives en économie de partage pour offrir des alternatives à l'usage de l'auto solo	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : DTP (ET) DTP (Voirie) BIXI Entreprise de services d'autopartage	- Augmenter le nombre de stations BIXI, notamment au nord de l'autoroute 40 et accélérer l'introduction des BIXI électriques; - Faire le démarchage auprès d'une entreprise de services d'autopartage de véhicules automobiles pour introduire un volet flexible sans réservation.	DÈS 2022 En continu	- Offrir une alternative à l'auto solo; - Encourager les citoyens à délaisser la deuxième voiture personnelle.
ACTION 9 Collaborer avec la Ville de Montréal pour réaliser le plan de déploiement de bornes électriques sur le domaine public	RESPONSABLE : DTP (ET) COLLABORATION : Ville de Montréal	- Réaliser une analyse sur la répartition optimale des bornes électriques sur le territoire de l'arrondissement; - Faire le suivi avec la Ville de Montréal pour s'assurer de la cohérence du plan de déploiement avec l'analyse réalisée.	DÈS 2022 En continu	Faciliter la transition vers les véhicules électriques.



Multiplier les projets de verdissement et de déminéralisation

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 10 Aménager, avec l'implication de la communauté, des rues locales conviviales (vertes, actives et sécuritaires)	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : DTP (ET) DTP (Voirie) DCLIC (SLDS) DTP (PHFU) Écoquartier Consultant externe en design urbain	• Identifier des rues où un tel projet est possible; • Déterminer les modalités d'un tel projet; • Établir les grands principes d'aménagement; • S'assurer de l'adhésion des résidents au projet; • Réaliser un premier projet pilote; • Évaluer la possibilité de répéter le projet.	DÈS 2023 Projet pilote à évaluer	• Verdir et sécuriser les rues locales; • Favoriser le sentiment de sécurité et encourager les échanges entre voisins.
ACTION 11 Poursuivre et intensifier les programmes de déminéralisation, de captation des eaux de pluie, de plantation d'arbres et les projets de verdissement visant à renforcer la biodiversité	RESPONSABLE : DTP (PHFU) COLLABORATION : DCLIC (SLDS) DTP (ET) DAUSE (UTÉ)	• Multiplier les projets d'infrastructures vertes à l'arrondissement; • Mettre en place un comité inter directions pour poursuivre les efforts de déminéralisation du territoire et trouver de nouvelles opportunités; • Réaliser une analyse des besoins en parcs et équipements collectifs pour l'arrondissement en mettant de l'avant les principes de la transition écologique; • Saisir les opportunités de collaboration avec les arrondissements voisins pour assurer la connectivité écologique; • Conclure des ententes avec les propriétaires pour permettre la plantation d'arbres publics sur le domaine privé lorsque la plantation n'est pas possible sur l'emprise publique; • Revégétaliser l'étang du parc Wilfrid-Bastien pour favoriser la biodiversité. • Multiplier les initiatives visant à augmenter la capacité de rétention et de captation des eaux de pluie.	DÈS 2022 En continu	• Améliorer le cadre de vie des Léonardois; • Augmenter la canopée urbaine et réduire les îlots de chaleur; • Réduire la pression sur le système d'égouts lors des épisodes de fortes pluies; • Préserver et renforcer la biodiversité urbaine.
ACTION 12 Augmenter la superficie des parcs et espaces verts et favoriser l'entretien écoresponsable de ces espaces	RESPONSABLE : DTP (PHFU) COLLABORATION : DAUSE (UTÉ) DCLIC (SLDS) DTP (Voirie)	• Éviter la réduction de la superficie des espaces verts et parcs et explorer les opportunités d'en créer de nouveaux; • S'assurer d'intégrer des espaces verts privés et publics dans le projet de redéveloppement urbain.	DÈS 2022 En continu	• Améliorer le cadre de vie des Léonardois; • Augmenter la canopée urbaine et réduire les îlots de chaleur; • Promouvoir les pratiques écoresponsables en entretien des espaces verts.

Moyen stratégique 2 (SUITE)

Multiplier les projets de verdissement et de déminéralisation

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 13 Encourager les initiatives d'agriculture urbaine et se doter d'une stratégie pour encadrer les différents projets	RESPONSABLE : DCLIC (SLDS) COLLABORATION : DAUSE (UTÉ) DTP (PHFU) DTP (Voirie) Écoquartier Organismes communautaires	- Élaborer une politique d'agriculture urbaine qui vise à structurer les différentes initiatives publiques et privées en la matière; - Augmenter la superficie des jardins communautaires; - Collaborer avec les organismes communautaires locaux pour réaliser un projet pilote de jardin collectif; - Encourager les initiatives privées en agriculture urbaine; - Favoriser les projets de communauté nourricière locale avec les partenaires du milieu communautaire.	DÈS 2022 en continu	- Contribuer au verdissement de l'arrondissement; - Améliorer l'accessibilité aux produits frais et locaux.
ACTION 14 Faciliter l'émergence d'un marché public alimentaire en collaborant avec les partenaires locaux	RESPONSABLE : DCLIC (SLDS) COLLABORATION : DAUSE (UTÉ) Organismes communautaires	Collaborer avec les organismes communautaires et offrir le soutien nécessaire pour la réalisation des initiatives locales.	DÈS 2023 Projet pilote à évaluer	- Encourager la consommation locale; - Améliorer l'accessibilité aux produits frais abordables.

Moyen stratégique 3

Adapter la réglementation de l'arrondissement aux enjeux climatiques

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 15 Mettre de l'avant les principes de transition écologique dans la révision des règlements d'urbanisme et s'assurer de l'application	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : DAUSE (P&I) BTER CRE-Montréal	- Collaborer avec le Conseil régional de l'environnement (CRE- Montréal) pour identifier des stratégies de bonification des règlements d'urbanisme en faveur de la transition écologique; - Prioriser l'intégration des dispositions réglementaires normatives et qualitatives en cohérence avec les principes de la transition écologique; - Assurer un suivi rigoureux de l'application des règlements.	2023	Orienter les interventions privées vers la pratique durable de l'urbanisme.

3 EXEMPLARITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Objectif 6

Encourager les bonnes pratiques à l'interne

Objectif 7

Faciliter l'atteinte des cibles du Plan climat 2020-2030 (Ville de Montréal)

œuvre

Moyen stratégique 1

Se doter d'un cadre de gouvernance axé sur la transition écologique

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 16 Créer un comité permanent inter directions sur la transition écologique	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : Toutes les directions	- Créer un comité sur la transition écologique composé de représentants de différentes directions et unités administratives de l'arrondissement; - Mandater le comité pour faire le suivi du Plan climat local et pour mobiliser l'ensemble des employés face aux enjeux climatiques; - Engager les partenaires de l'arrondissement dans la réflexion autour des enjeux de transition écologique.	2023	- Assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan climat; - Inciter les employés de l'arrondissement à s'engager dans la transition écologique; - Favoriser l'appropriation du Plan climat 2022-2030 et les actions qui en découlent par la communauté léonardoise.
ACTION 17 Réserver un fonds climat pour bonifier les différents projets en cohérence avec les principes de transition écologique	RESPONSABLES : DA & DSA (RFMI) COLLABORATION : Toutes les directions	Consacrer minimalement 10 % du budget du Programme décennal d'immobilisations total à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.	DÈS 2024 En continu	Intégrer l'aspect de développement durable dans la conception et la réalisation des projets de l'arrondissement.
ACTION 18 Prévoir une structure politique permettant d'échanger entre l'administration et les élus sur les enjeux de la transition écologique	RESPONSABLE : DA COLLABORATION : Toutes les directions	- Explorer les différentes formes qu'un forum d'échanges sur les enjeux climatiques entre l'administration et les élus pourrait prendre; - Mettre en place la nouvelle structure.	2023	Favoriser les échanges entre l'administration et les élus sur les enjeux climatiques.
ACTION 19 Adopter une politique d'approvisionnement responsable	RESPONSABLE : DSA (RFMI) COLLABORATION : Toutes les directions	- Élaborer une politique d'approvisionnement responsable; - Adopter la politique et en assurer le suivi.	2023	Réduire l'empreinte écologique de l'organisation municipale.

Moyen stratégique 1 (SUITE)

Se doter d'un cadre de gouvernance axé sur la transition écologique

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 20 Réviser et actualiser le Plan de gestion des déplacements des employés et assurer son suivi	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : Toutes les directions	- Compléter le Plan de gestion des déplacements des employés et l'adapter à la nouvelle réalité de travail en mode hybride; - Assurer un suivi du plan; - Participer au Défi sans auto solo mené par le Centre de gestion des déplacements de l'Est de Montréal et Lanaudière et encourager le maximum d'employés à s'y inscrire.	DÈS 2022 En continu	Réduire les émissions des GES de l'organisation municipale.

Moyen stratégique 2

Mettre de l'avant des gestes innovants qui prônent l'exemplarité de l'arrondissement

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 21 Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments et équipements municipaux	RESPONSABLE : DCLIC (BEI) COLLABORATION : DAUSE (Qualité du milieu) Ville de Montréal	- Compléter la mise aux normes des bâtiments municipaux afin de pouvoir mesurer leur consommation énergétique; - Compléter le bilan énergétique des bâtiments municipaux; - Implanter des indicateurs de mesure de performance écoénergétique et établir des cibles d'amélioration; - Adapter et équiper les bâtiments municipaux pour encourager les pratiques écoresponsables; - Compléter la conversion des systèmes d'éclairage dans les parcs et les bâtiments municipaux; - Viser l'obtention de certifications à des normes environnementales dans les futurs projets d'équipements municipaux.	2023-2030	Réduire les émissions de GES de l'arrondissement.
ACTION 22 Viser l'obtention par l'arrondissement de l'attestation Carboresponsable®	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : Toutes les directions Firme spécialisée dans l'inventaire des GES	- Réaliser l'inventaire des émissions de GES de l'arrondissement; - Fixer des objectifs de réduction des émissions de GES; - Dresser un portrait des actions nécessaires pour l'obtention de l'attestation Carboresponsable®.	2023-2030	Inciter la communauté léonardoise à s'engager dans la transition écologique en montrant l'exemple.

Moyen stratégique 2 (SUITE)

Mettre de l'avant des gestes innovants qui prônent l'exemplarité de l'arrondissement

ACTION	RESPONSABILITÉ	MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	EFFETS ATTENDUS
ACTION 23 Continuer à améliorer la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments et équipements municipaux ainsi que sur le domaine public	RESPONSABLE : DAUSE (Qualité du milieu) COLLABORATION : DCLIC (BEI) DTP (Voirie)	- Continuer de déployer la collecte trois voies dans les bâtiments municipaux; - Introduire la collecte de matières à recycler sur le domaine public, sur rue; - Introduire graduellement la collecte de matières recyclables dans les parcs; - Créer un point de dépôt, accessible aux citoyens, pour le recyclage des appareils électroniques.	2023-2025	Réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.
ACTION 24 Réduire les émissions des GES du parc de véhicules de l'arrondissement et optimiser leur usage	RESPONSABLES : DSA(RFMI) DTP (ET) COLLABORATION : Ville de Montréal (SMRA) Toutes les directions	- Collaborer avec la Ville de Montréal (responsable) pour compléter le remplacement de la flotte de véhicules municipaux par des véhicules électriques; - Optimiser l'utilisation des véhicules électriques de l'arrondissement via un outil informatique; - Réaliser des projets de stationnements municipaux écoresponsables; - Former les employés sur la conduite écoresponsable.	DÈS 2023 En continu	Réduire les émissions des GES de l'organisation municipale.
ACTION 25 Multiplier les interventions qui visent à identifier des aspects à améliorer pour bonifier la gestion à l'interne et augmenter la résilience du territoire de l'arrondissement	RESPONSABLE : DAUSE (UTÉ) COLLABORATION : DTP (ET) BTER	- Cartographier les zones de vulnérabilité aux changements climatiques (inondations, îlots de chaleur, etc.); - Collaborer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) pour réaliser des projets pilotes innovants.	DÈS 2023 En continu	Améliorer la connaissance du territoire léonardois afin de cibler les futures interventions.



PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

UN PLAN D'ACTION ÉVOLUTIF

La mise en œuvre du Plan climat local se déroulera sur une période de huit ans, soit de 2022 à 2030. Le mécanisme de suivi et de révision en continu prévu par l'arrondissement permettra au plan d'action d'évoluer dans le temps pour demeurer en phase avec la réalité du territoire et de la population de Saint-Léonard.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre des actions du Plan climat local sera assurée par les responsables assignés aux différentes actions, en collaboration avec les diverses parties prenantes internes et les partenaires externes. L'arrondissement s'engage à consacrer au minimum 10 % de son budget d'investissement à la transition écologique. De plus, il demeurera à l'affût des différents programmes de subvention disponibles pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action.

Dès l'adoption de ce plan, un outil de suivi sera prêt pour aider les différentes directions à documenter l'avancement des actions sous leurs responsabilités et pour permettre l'élaboration de bilans complets et transparents du plan d'action, tout au long de son déploiement.

L'arrondissement se dotera d'un comité de suivi du Plan climat local qui préparera un bilan bisannuel permettant de mesurer l'état d'avancement.

REMERCIEMENTS

La Direction de l'arrondissement remercie l'ensemble des citoyens et des partenaires qui ont pris part à la démarche participative dans le cadre de la réalisation du Plan climat Saint-Léonard 2022-2030. Elle remercie également toutes les unités administratives pour leur collaboration dans la réalisation de ce plan.

Un merci particulier à tous les membres du personnel qui ont participé au comité de travail mis en place pour soutenir l'élaboration de ce plan.

Le Plan climat Saint-Léonard 2022-2030 est une publication de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Il a été réalisé sous la supervision de Johanne Couture, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

COORDINATION, RÉDACTION

Ahmad Rustom

Conseiller en planification

RÉVISION

Lison Budzyn

Chargée de communication

Catherine Piazzon

*Chargée de communication-
responsable d'activités*

Julie Blais

*Cheffe de division,
Division des relations
avec les citoyens et
des communications*

ANNEXES

ANNEXE 1 – GLOSSAIRE

Transition écologique

La transition écologique propose un nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et réduit les émissions de GES. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que de l'énergie, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience de nos écosystèmes, et de notre communauté. Le tout doit être fait en s'assurant qu'aucun Montréalais et aucune Montréalaise ne soit laissé pour compte.

Ville de Montréal, 2020, *Plan climat 2030*

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent à ces changements afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Ville de Montréal, 2017, *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*

Aléa climatique

Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Chaque aléa est, entre autres, caractérisé en un point donné, par une probabilité d'occurrence et une intensité données.

Ville de Montréal, 2020, *Plan climat 2030*

Résilience urbaine

Capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques (écologiques, sociaux, économiques, etc.), et de chocs aigus (météorologiques, géophysiques, hydrologiques, sanitaires, etc.) qu'ils subissent.

Ville de Montréal, 2018, *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*

Vulnérabilité

Mesure dans laquelle un système est sensible ou incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité varie en fonction de la nature, de l'ampleur, du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

Ville de Montréal, 2017, *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*

Infrastructures vertes

Aménagements verts permettant de drainer, de ralentir et de stocker l'eau. Les aménagements de ce type, qui relèvent des pratiques de gestion optimales (PGO), peuvent prendre différentes formes : bassin de biorétention, aménagement avec sol absorbant, dépression végétalisée (bassin sec), structure de collecte des eaux des toits, fossé (noue) et toit végétalisé.

Ville de Montréal, 2020, *Plan climat 2030*

Carboneutralité

Atteinte du point nul des émissions de GES en les réduisant, puis en compensant celles qui sont encore relâchées dans l'atmosphère.

Ville de Montréal, 2020, *Plan climat 2030*

BEI : Bâtiments, équipements et installations

BTER : Bureau de la transition écologique et de la résilience

C&B : Culture et bibliothèque

CRE : Conseil régional de l'environnement

DA : Direction d'arrondissement

DAUSE : Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

DCLIC : Direction de la culture, des loisirs, des communications et des installations

DSA : Direction des services administratifs

DTP : Direction des travaux publics

ET : Études techniques

P&I : Permis et inspections

PHFU : Parcs, horticulture et forêt urbaine

RCC : Relation avec les citoyens et communications

RFMI : Ressources financières, matérielles et informationnelles

SLDS : Sports, loisirs et développement social

SMRA : Service du matériel roulant et des ateliers

UTÉ : Urbanisme et transition écologique

ANNEXE 2 – LA DÉMARCHE

Une démarche collaborative et participative a été suivie pour la mise en place du Plan climat local, et ce, en impliquant des parties prenantes internes et externes.

Approche transversale

Un comité de travail a été formé impliquant des professionnels de différentes directions de l'arrondissement, et ce, dans l'objectif d'utiliser l'intelligence collective pour proposer des actions concrètes, selon les meilleures pratiques pour accélérer la transition écologique à l'arrondissement.

Démarche participative

Afin de connaître les préoccupations de la communauté léonardoise et d'identifier les enjeux prioritaires, une démarche participative a été lancée pour consulter les résidents et les partenaires de l'arrondissement sur les propositions du comité de travail. L'objectif de cette démarche était de sensibiliser et d'engager la communauté autour des initiatives entreprises par l'arrondissement en transition écologique et de s'assurer que les actions inscrites dans le plan correspondent aux priorités et aux aspirations de la communauté.

Dans l'objectif de joindre le plus grand nombre de personnes au sein de la communauté léonardoise, la démarche participative, qui s'est déroulée entre le 3 mai et le 3 juin 2022, comprenait les activités suivantes :

- **UN SONDAGE EN LIGNE, DISPONIBLE PENDANT QUATRE SEMAINES;**
- **UN ATELIER PARTICIPATIF, TENU LE 31 MAI À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LÉONARD;**
- **UNE TOURNÉE D'UNE PRÉPOSÉE AUX SONDAGES, QUI S'EST DÉPLACÉE AUX DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE PROPOSER AUX CITOYENS DE REMPLIR LE SONDAGE SUR PLACE ET DE FAIRE LA PROMOTION DE LA DÉMARCHE.**



ANNEXE 3 – LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET NOUS

Quels impacts auront les changements climatiques sur la qualité de vie des Léonardois et Léonardoises ?

Le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal identifie six aléas climatiques dont les impacts sur le territoire et la population de l'agglomération de Montréal seront susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques.

Force est de constater que le territoire et la population de l'arrondissement de Saint-Léonard présentent une vulnérabilité réelle face à ces aléas climatiques, à l'exception des crues printanières, puisque son territoire n'est pas bordé par un cours d'eau.

Le tableau suivant présente quelques exemples d'impacts que ces aléas pourraient avoir sur le territoire et la population de l'arrondissement :



AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES	PLUIES ABONDANTES	VAGUES DE CHALEUR	TEMPÊTES DESTRUCTRICES	SÉCHERESSES
• Dommages au réseau routier et structures connexes • Diminution de la durée de pratique de certaines activités de loisirs hivernales • Arrivée précoce de certains ravageurs • Apparition d'espèces exotiques envahissantes • Transmission de maladies (ex. : fièvre du Nil et maladie de Lyme)	• Dommages aux bâtiments (glissement de terrain, inondations, refoulement d'égouts et infiltration d'eau) • Sollicitation accrue des infrastructures au-delà de leur capacité (conduites, stations de pompage, etc.) • Problèmes de santé causés par l'accroissement de la présence de moisissures • Pollution des cours d'eau	• Problèmes de santé causés par la pollution atmosphérique (smog, particules fines, pollens) • Augmentation des hospitalisations et décès prématurés chez les personnes vulnérables • Difficulté de croissance de végétaux et gestion des espèces végétales indésirables • Gestion des insectes nuisibles	<i>(Épisodes de forts vents, de grêle, de neige abondante et de verglas sur l'agglomération de Montréal)</i> • Dommages au réseau routier et structures connexes (poteaux électriques et de téléphone, feux de circulation, etc.) • Endommagement des maisons, immeubles et autres bâtiments • Augmentation des chutes et blessures • Dégradation des infrastructures extérieures de loisirs (ex. : patinoires, sites de glissade, etc.)	• Dommages à la chaussée et aux trottoirs • Dommages sur les fondations des immeubles dus à l'affaissement de sols argileux • Mort des végétaux • Risque accru de feux dans les boisés urbains





Graphisme
Tabasko

Photos
Patrick Deschamps, photographe professionnel

© Arrondissement de Saint-Léonard,
novembre 2022

montreal.ca/saint-leonard